



Relative stabilité du prix de l'eau en France

Actualités France



04 décembre 2017 Paru dans [N°407](#)

Le prix moyen du mètre cube d'eau en France, s'est élevé en 2017 à 3,56 € TTC, redevances comprises, contre 4,01 € pour la moyenne de l'échantillon européen. C'est ce qu'indiquent les résultats du 11ème baromètre NUS Consulting publiés par la FP2E, qui compare les prix des services d'eau et d'assainissement constatés dans les 5 plus grandes villes de 10 pays européens. Ces prix sont observés sur la base d'une facture type annuelle de 120 m³ toutes taxes et redevances comprises.

Comme les années précédentes, le Danemark est le pays où le prix des services d'eau est le plus élevé (6,62 € le m³), tandis que l'Italie celui où il est le plus bas (1,43 € le m³).

Entre janvier 2015 et janvier 2017, le prix des services d'eau et d'assainissement en France a progressé en moyenne annuelle de 0,6 %. Une évolution inférieure à celle observée entre janvier 2013 et janvier 2015, où la variation annuelle moyenne s'élevait à 2 %. Ces résultats montrent donc une relative stabilité du prix des services d'eau. La part de la dépense liée à la facture d'eau dans les budgets des ménages, de 0,8 %, est stable depuis 1996. En France, la dépense liée à l'eau et à l'assainissement est de l'ordre de 1 € par jour et par foyer en moyenne, pour environ 330 litres délivrés puis traités quotidiennement.

Pour satisfaisant qu'ils soient, ces résultats doivent toutefois être modérés. Car l'évolution des prix résulte aussi des niveaux d'investissements réalisés dans chaque pays. Le phénomène de hausse des prix constaté dans des pays comme l'Italie (+6 % entre 2015 et 2017) par exemple, est lié à la nécessité d'investir en urgence pour moderniser et adapter des réseaux de distribution et d'assainissement ne permettant plus, dans certaines zones, une continuité de service. Or, une part de la stabilité des prix en France est imputable à un sous-investissement chronique et préoccupant. Le taux de renouvellement annuel des réseaux d'eau potable, qui ne concerne aujourd'hui que 0,6 à 1 % du linéaire français, devrait, par exemple être doublé pour éviter un vieillissement des infrastructures. Au rythme actuel, il faudrait 160 ans pour remplacer les réseaux de distribution, alors que la durée de vie d'une canalisation est en principe de 30 à 80 ans. Autrement dit, l'effort d'investissement annuel de renouvellement, qui est de l'ordre de 800 millions d'euros, devrait être doublé et atteindre 1,6 milliards d'euros environ.

Par ailleurs, sur certains territoires ruraux, les besoins de financement sont particulièrement importants (canalisations, usines de traitement, prévention des inondations, assainissement non collectif) notamment face au vieillissement des infrastructures. Et si l'eau du robinet est de bonne qualité pour plus de 97 % des consommateurs, des disparités existent entre la qualité de l'eau distribuée dans les villes et celle de l'eau distribuée dans les zones rurales. Le taux de non-conformité bactériologique de l'eau distribuée dans les zones les plus rurales est par exemple 20 fois supérieur à celui des zones les plus urbaines...

La FP2E a donc rappelé la nécessité d'adopter aux plans local et national une politique de l'eau ambitieuse, qui stimule l'investissement. Les solutions, en matière de financement, ne reposent pas uniquement sur une augmentation de la facture d'eau. La France peut par exemple accéder à des financements européens dédiés à la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau non utilisés. Lors des précédents programmes des fonds structurels, un milliard d'euros, attribué mais non utilisé, est retourné à l'Union Européenne...

Reste qu'une réflexion globale sur le financement de ces investissements s'impose. Raison pour laquelle la FP2E s'est déclarée très satisfaite des récentes déclarations du Chef de l'Etat quant à la création prochaine d'Assises de l'eau visant à penser le financement de ces investissements.